

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 22 septembre 2014

Séance du 15 septembre 2014

**5**

**Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil – redevance d'animation - solde 2013 et acompte 2014**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

En date du 12 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs, pour une durée de trois ans, avec l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil. Ladite convention prévoit, le versement d'une subvention en 3 acomptes et un solde calculé sur la base du produit réellement perçu au titre de la redevance d'animation des marchés. Le montant de la redevance d'animation réellement perçue en 2013 par la régie du domaine public s'élève à 23 612 €.

Des acomptes sur la redevance d'animation 2013 ont été versés à l'association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil à hauteur de 23 243,50 €.

Ainsi, il est proposé de verser le solde dû au titre de la redevance d'animation perçue sur 2013 à hauteur de 368,50 €.

Le montant des acomptes dus au titre de la redevance d'animation 2014 (75 % de la redevance réellement perçue en 2013) peut ainsi être arrêté à 17 709 €. Un 1<sup>er</sup> acompte d'un montant de 6 815,00 € a déjà été versé à l'association.

Vous êtes appelés à voter.

1/2

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,  
Vu la délibération n° 4 du conseil municipal, en date du 12 décembre 2011,  
Vu la convention d'objectifs,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales », en date du 15 septembre 2014,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstentions : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de verser la somme de 368,50 € à l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil, au titre du solde de la redevance d'animation perçue en 2013 €.

**Article 2** : de verser la somme de 10 894 € à l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil, au titre d'acompte de la redevance d'animation 2014. Le reliquat sera versé à la clôture de l'exercice en fonction des recettes réellement encaissées.

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6574/91/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... **23/09/2014**

et publication ou notification le... **23/09/2014**

CREIL, le... **23/09/2014**.....

**LE MAIRE**

  
Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
Philippe Rauly

